

 <p>Rue du Champ de Courses 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES</p>	<p><b>COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES</b> <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025</b></p>
--	---

Date de convocation : 18/03/2025

Date d'affichage : 18/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

**Etaient présents** : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Alain NOEL, Martine BUISSON, Pascal CAILLY, Alain RASSET, Priscille CLEMENT, Gilbert BAUDER, Alain DEHAIS, Armelle POIRIER, Florence COSSARD, Stéphanie LEVILLAIN

**Etaient Absents** : Jonathan DESGROISILLES a donné pouvoir à Marie-Laure DELAHAYE  
Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR  
Dominique CATEL

Mr Gilbert BAUDER a été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres		<b><u>OBJET</u></b> :
En exercice	18	<b>BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE</b>
Présents	15	
Pouvoirs	2	
Votants	17	

Considérant la note de présentation du budget primitif 2025,

Considérant la présentation synthétique qui en est faite ci-dessous, le budget primitif 2025 étant équilibré par section :

	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Opérations réelles	2 670 164.13 €	2 899 430.00 €
Opérations d'ordre	4 025 864.70 €	0.00 €
Reports		3 796 598.83 €
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>6 696 028.83 €</b>	<b>6 696 028.83 €</b>
Opérations réelles	4 487 776.48 €	535 236.94 €
Opérations d'ordre	1 000.00 €	4 026 864.70 €
Reports	73 325.16 €	
<b>Total section d'investissement</b>	<b>4 562 101.64 €</b>	<b>4 562 101.64 €</b>

Soit un Budget Primitif Commune 2025 total de 11 258 130.47 € en dépenses et en recettes.

Après avoir étudié la note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2025,

Après avoir étudié les comptes détaillés du Budget Primitif 2025,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve, le Budget Primitif 2025 présenté par Mr Jean-Claude GROUT, Maire
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, pour le budget primitif 2025 ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.



Le Maire-Adjoint,

P. LEGOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20250325-17-25-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025